

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de GRAMAT
46500 (LOT)



AR Prefecture

046-214601288-20220711-52_2022-DE

Reçu le 12/07/2022

Publié le 12/07/2022

SÉANCE PUBLIQUE
DU LUNDI 11 JUILLET 2022
À 18h

Délibération 52 / 2022
(1^{ère} délibération de la séance)

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
Municipaux en
Exercice : 27
Présents : 19
Votants : 24

Date de l'envoi et de
l'affichage de la
convocation
04/07/2022

Date de l'affichage à
la Mairie du compte-
rendu de la séance :
13/07/2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 11 juillet à 18h,
Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué,
s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Gramat, sous la présidence
de M. Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient présents : SYLVESTRE Michel, RUAUD Maria de Fatima,
MICHAUX Martine, PUECH Roland, BACH Hélène, ROUQUIE Vincent,
GARRIGUES Françoise, POIRRIER Michelle, COQUEAU Stéphane,
MAIGNE Solange, MAZEYRAC Pierrick, CHAVET-JABOT Francis,
ALIBERT Sylvie, BALLARIN Lydia, GROUGEARD Michel, GARBE
Daniel, BRAMOND Philippe, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît,
PELIGRY Alain.

Absents représentés : DELEUZE Christian (donne pouvoir à SYLVESTRE
Michel), ELIAS Marie-José (donne pouvoir à GARRIGUES Françoise),
LAVERGNE Frédéric (donne pouvoir à MICHAUX Martine), BORIS Yvette
(donne pouvoir à CHAVET-JABOT Francis), CASTAGNE Yoan (donne pouvoir
à PUECH Roland).

Absents excusés :

Absents : THEPAULT Pascale, MAURY Gaëlle, VERTES Alain.

Secrétaire de Séance : BACH Hélène.

OBJET : INSTALLATION DE TROIS NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'Article L.2121-4,

Vu le Code Electoral, et notamment l'Article L.270,

Considérant que Monsieur Roland ASTOUL, Conseiller Municipal, a signifié sa démission de son mandat de Conseiller Municipal par un courrier en date du 13 juin 2022,

Considérant que Madame Laure SABOURIN, Conseillère Municipale, a signifié sa démission de son mandat de Conseillère Municipale par un courrier daté du 21 juin 2022,

Considérant que Madame Chantal GRAULIERE, Conseillère Municipale, a signifié sa démission de son mandat de Conseillère Municipale par un courrier daté du 16 juin 2022,

Considérant que Monsieur le Maire a informé Monsieur le Préfet de ces démissions par courrier du 21 juin 2022, en application de l'Article L.2121-4 du CGCT,

Considérant que conformément aux dispositions prévues à l'Article L.270 du Code Electoral, le Conseiller Municipal venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit,

Considérant que Monsieur Fabrice SOLTYS, Conseiller Municipal venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, a refusé de siéger au Conseil Municipal par courrier en date du 16 juin 2022,

AR Prefecture

046-214601288-20220711-52_2022-DE
Reçu le 12/07/2022
Publié le 12/07/2022

Considérant que Madame Sylviane CONTENSSOU, Conseillère Municipale venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, est décédée et de fait, ne peut siéger au Conseil Municipal,

Considérant que Madame Lydia BALLARIN est la Conseillère Municipale venant sur la liste « *Toujours ensemble pour Gramat* » immédiatement après le dernier élu,

Considérant que Monsieur Yoan CASTAGNE est le Conseiller Municipal venant sur la liste « *Pensez la différence* » immédiatement après le dernier élu,

Considérant que Madame Isabelle BREIL est la Conseillère Municipale venant sur la liste « *Pensez la différence* » immédiatement après le dernier élu,

Considérant que Madame Isabelle BREIL, régulièrement convoquée pour participer à la présente assemblée, a refusé de siéger au Conseil Municipal par courrier en date du 11 juillet 2022 (jour du Conseil Municipal),

Considérant que le délai était trop court pour convoquer Monsieur Alain VERTES, Conseiller Municipal venant sur la liste « *Pensez la différence* » immédiatement après le dernier élu et que, de fait, il n'a pu siéger lors de la présente assemblée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**,

- **PREND ACTE** des démissions de Monsieur ASTOUL, Monsieur SOLTYS, Madame SABOURIN, Madame GRAULIERE et Madame BREIL.
- **INSTALLE** les trois nouveaux Conseillers Municipaux : Monsieur Yoan CASTAGNE, Monsieur Alain VERTES ainsi que Madame Lydia BALLARIN.

La composition du Conseil Municipal (tableau du Conseil Municipal) est annexée à la présente délibération.

Le délai de recours contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à 2 mois à compter de la date à laquelle la présente délibération sera exécutoire.

POUR EXTRAIT CONFORME.



Le Maire,

Michel SYLVESTRE

DÉPARTEMENT

LOT

ARRONDISSEMENT

GOURDON

Effectif légal du conseil municipal

27

AR Prefecture

046-214601288-20220711-52_2022-DE

Reçu le 12/07/2022

Publié le 12/07/2022

Communes de 1 000
habitants et plus

COMMUNE : GRAMAT

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales - CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	Michel SYLVESTRE	23/11/1956	15 mars 2020	662
Premier adjoint	Mme	María de Fatima RUAUD	31/08/1975	15 mars 2020	662
Deuxième adjoint	M.	Christian DELEUZE	19/11/1954	15 mars 2020	662
Troisième adjointe	Mme	Françoise GARRIGUES	23/12/1955	15 mars 2020	662
Quatrième adjoint	M.	Roland PUECH	16/05/1959	15 mars 2020	662
Cinquième adjointe	Mme	Michelle POIRRIER	28/11/1947	15 mars 2020	662
Sixième adjoint	M.	Daniel GARBE	27/01/1945	15 mars 2020	662
Conseiller municipal	Mme	Martine MICHAUX	18/02/1957	15 mars 2020	662
Conseiller municipal	Mme	Hélène BACH	18/02/1986	15 mars 2020	662
Conseiller municipal	M.	Vincent ROUQUIE	30/09/1966	15 mars 2020	662
Conseiller municipal	M.	Stéphane COQUEAU	05/12/1966	15 mars 2020	662
Conseiller municipal	Mme	Solange MAIGNE	08/10/1944	15 mars 2020	662
Conseiller municipal	M.	Frédéric LAVERGNE	23/01/1980	15 mars 2020	662
Conseiller municipal	Mme	Yvette BORIS	08/02/1956	15 mars 2020	662
Conseiller municipal	M.	Pierrick MAZEYRAC	05/02/1968	15 mars 2020	662
Conseiller municipal	Mme	Pascale THEPAULT	26/08/1954	15 mars 2020	662
Conseiller municipal	M.	Philippe BRAMOND	23/01/1954	15 mars 2020	662
Conseiller municipal	Mme	Marie-José ELIAS	01/03/1950	15 mars 2020	662
Conseiller municipal	M.	Francis CHAVET-JABOT	22/07/1960	15 mars 2020	662
Conseiller municipal	Mme	Sylvie ALIBERT	20/12/1961	15 mars 2020	662
Conseiller municipal	M.	Michel GROUGEARD	08/07/1948	15 mars 2020	662
Conseiller municipal	M.	Benoît MIAGKOFF-LAFEUILLE	14/09/1966	15 mars 2020	662
Conseiller municipal	Mme	Lydia BALLARIN	01/03/1948	15 mars 2020	662
Conseiller municipal	Mme	Gaëlle MAURY	21/02/1983	15 mars 2020	324
Conseiller municipal	M.	Alain PELIGRY	23/08/1971	15 mars 2020	324
Conseiller municipal	M.	Yoan CASTAGNE	23/11/1990	15 mars 2020	324
Conseiller municipal	M.	Alain VERTES	22/05/1963	15 mars 2020	324

Cachet de la Mairie :



Certifié par Monsieur le Maire, à Gramat, le 13 07 2022

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.